



N°5830  
Reçue le 28.02.2022  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Fernand Etgen  
Luxembourg, 28.02.2022

**Monsieur Fernand Etgen**  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 28 février 2022

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire à **Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** et à Monsieur le **Ministre à la Digitalisation** concernant **la mise en œuvre de recommandations européennes en faveur des compétences numériques des jeunes.**

Du 26 au 31 septembre 2021, la Conférence européenne de la jeunesse a été organisée en Slovaquie. Parmi les conclusions de ce 8<sup>ème</sup> cycle du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse figure une série de recommandations sous le titre « *Ensuring Digitalised Youth Spaces* ». <sup>1</sup> Les États membres de l'Union européenne y sont encouragés d'assurer un standard numérique minimal à travers toute l'Europe en ce qui concerne l'infrastructure numérique dont un accès gratuit à Internet/Wifi et aux outils numériques essentiels pour les jeunes. De même, il leur est recommandé de soutenir le personnel dans les secteurs de l'éducation formelle et non formelle en vue d'outiller les jeunes pour protéger eux-mêmes et autrui de la désinformation et des discours de haine dans l'environnement numérique, ainsi que pour stimuler leur capacité de former leurs jugements de manière objective

Les conclusions du 8<sup>ème</sup> cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse ont été examinées par les ministres européens en charge de la jeunesse pour aboutir à résolution visant la promotion de la participation politique des jeunes dans la vie démocratique en Europe, adoptée lors du Conseil de l'UE du 14 décembre dernier à Bruxelles.

Dans ce contexte, nous nous permettons de poser les questions suivantes :

- 1) **Quelles sont les mesures que le Gouvernement a d'ores et déjà mises en œuvre afin de poursuivre les objectifs susmentionnés, notamment en ce qui concerne les compétences et ressources numériques des jeunes ?**
- 2) **Dans quelle mesure et de quelle façon les compétences numériques des jeunes sont-elles encouragées et développées spécifiquement à travers l'éducation non formelle ? Quels sont les appuis que le Ministère met à disposition des acteurs actifs dans ce domaine ?**
- 3) **Des mesures additionnelles sont-elles prévues suite aux conclusions du 8<sup>ème</sup> cycle du dialogue UE en faveur de la jeunesse et suite à l'adoption de la résolution susmentionnée ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

**Jessie Thill**  
Députée

**Djuna Bernard**  
Députée

<sup>1</sup> <https://www.dialog.lu/wp-content/uploads/2021/12/EUYC-Joint-recommendations-of-the-8th-Cycle.pdf>



**Réponse commune du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, et du Ministre délégué à la Digitalisation, Marc Hansen, à la question parlementaire n° 5830 de Mesdames les Députées Djuna Bernard et Jessie Thill**

**Ad 1)**

En 2015, la stratégie « digital4education » a été lancée par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE). Elle vise à développer les compétences digitales nécessaires pour l'utilisation responsable et appropriée des technologies de l'information et de la communication (TIC) et en promouvant des projets pédagogiques dans les écoles. Elle définit comme défis pédagogiques principaux : donner à tous les élèves accès aux TIC, promouvoir l'utilisation des TIC dans l'éducation formelle et non formelle, développer et renforcer les compétences dans les domaines de communication, créativité, bien-être et le développement de l'esprit critique.

L'initiative « einfach digital – Zukunftskompetenze fir staark Kanner » (digital, tout simplement - les compétences du futur pour des enfants forts), lancée en février 2020 par le MENJE, vise précisément à renforcer les compétences du 21<sup>e</sup> siècle dans les écoles et les structures d'éducation et d'accueil à travers une série de mesures (<https://men.public.lu/en/grands-dossiers/systeme-educatif/digital.html>). L'Éducation nationale se retrouve au premier plan pour transmettre aux enfants et aux jeunes les compétences dont ils ont besoin pour évoluer avec succès et en toute sécurité dans un environnement hyper digitalisé et les préparer à saisir les opportunités professionnelles générées par ces mutations. L'ambition est de former des citoyens qui comprennent l'univers digital et qui, de simples consommateurs, deviennent acteurs. À la passivité des journées passées sur le smartphone doit succéder la stimulation à questionner, innover, résoudre des problèmes, chercher des solutions.

Le Guide de référence pour l'éducation aux et par les médias (« Medienkompass ») a été présenté le 10 mars 2020. L'ouvrage constitue un outil pratique qui aide les enseignants à sensibiliser et à former les enfants et les jeunes à l'usage des médias digitaux, dans une approche transversale, dans toutes les disciplines d'enseignement.

Le développement des compétences en *coding* et de la pensée computationnelle est devenu une mission incontournable de l'école du 21<sup>e</sup> siècle, au même titre que l'enseignement des compétences traditionnelles lire, écrire, compter. Non seulement le *coding* (programmation) et la pensée computationnelle (*computational thinking*) donneront à chaque jeune accès au marché du travail, mais lui permettront de comprendre le monde dans lequel nous vivons et de résoudre de façon simple et cohérente des problèmes complexes. À l'école fondamentale, le *coding* a été introduit à la rentrée 2020-2021 au cycle 4 dans le cours de mathématiques, puis à partir de 2021-2022 aux cycles 1 à 3 dans toutes les disciplines, de façon transversale. La mise en route de l'apprentissage du *coding* est encadrée par les 15 instituteurs spécialisés en compétences numériques (I-CN) depuis septembre 2020 (un par direction de l'enseignement fondamental).

Le MENJE a présenté en mai 2021 une toute nouvelle discipline intitulée *Digital sciences*, qui a été introduite au niveau des classes inférieures de l'enseignement secondaire classique et général en septembre 2021. L'objectif de la nouvelle discipline est de développer, au-delà des compétences techniques, les compétences indispensables dont les élèves ont besoin pour évoluer avec succès et en

toute sécurité dans l'univers digital. L'introduction progressive dans toutes les classes de la 7<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> a débutée à la rentrée 2021/22 par une phase pilote à grande échelle à laquelle participent 18 lycées. En 2022-2023, le cours sera introduit dans toutes les classes de 7<sup>e</sup> du pays, alors que la phase pilote se poursuivra en 6<sup>e</sup> dans les lycées volontaires. À l'horizon 2024-2025, la discipline *Digital sciences* sera généralisée au niveau de tous les lycées dans les classes de 7<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, y compris à la voie de préparation.

Une autre mesure du Gouvernement est la mise en place de BEE SECURE, qui sensibilise et informe depuis 2010 en particulier les enfants et les jeunes ainsi que leur entourage immédiat (parents, enseignants, éducateurs et grands-parents) à une utilisation plus sûre et responsable des médias et des technologies y liées. Un pilier principal du travail de BEE SECURE est l'organisation systématique de formations de sensibilisation. L'objectif global est de favoriser et de soutenir l'apprentissage de la réflexion critique sur les pratiques et les contenus, en rapport avec Internet, dont le discours de haine et la désinformation. Les formations BEE SECURE pour les élèves de septième année sont obligatoires depuis plus de 10 ans. Actuellement se déroule une phase-test pour intégrer la formation de sensibilisation BEE SECURE pour les élèves de 7<sup>e</sup> année dans le nouveau cours *Digital sciences*.

En 2021, il y a eu 1 176 formations de BEE SECURE, dont 482 dans l'enseignement fondamental, 24 dans des maisons relais, 585 dans l'enseignement secondaire, 29 auprès de maisons de jeunes, 25 soirées pour parents et 31 formations continues. BEE SECURE continue à faire évoluer son offre de formations en l'adaptant régulièrement aux tendances actuelles de l'utilisation des TIC par les jeunes au Luxembourg.

BEE SECURE complète ses efforts de sensibilisation par des campagnes de sensibilisation régulières et par de publications qui mettent en avant un thème pour communiquer de manière ciblée sur des sujets précis, à l'instar de la campagne « #checkyourfacts – Gleef net alles um Internet » en 2019 qui traitait du sujet de la désinformation. En outre, il existe un large éventail de publications pour les parents, les enseignants et les éducateurs, comme des guides, du matériel pédagogique et des articles thématiques.

La BEE SECURE Helpline (8002-1234) offre une consultation téléphonique gratuite, anonyme et confidentielle pour enfants, jeunes, parents, adultes, seniors, enseignants et éducateurs. Elle fournit des informations, conseils et aides personnalisés en matière de la sécurité en ligne et l'usage responsable des TIC, comme par exemple dans le contexte de la protection informatique, du cyberharcèlement, des réseaux sociaux, des droits à la vie privée ou encore de la sécurité technique.

Toutes les activités de l'initiative BEE SECURE sont résumées dans le rapport annuel : [https://www.bee-secure.lu/wp-content/uploads/2022/02/150\\_annual-report-2021-web-ua.pdf](https://www.bee-secure.lu/wp-content/uploads/2022/02/150_annual-report-2021-web-ua.pdf)

## **Ad 2)**

Le Service national de la jeunesse (SNJ) encourage l'éducation aux et par les médias dans l'éducation non formelle au moyen de différentes initiatives :

### **1. BEE SECURE**

Le secteur de l'éducation non formelle joue un rôle important dans le travail de BEE SECURE avec des formations de sensibilisation, des publications et des actions dédiées à ce secteur :

- *DigiRallye* : un évènement biennuel ludique pour maisons relais ;
- Élaboration de nouvelles formations spécifiques pour les structures de l'éducation non formelle (enfants, jeunes et éducateurs) ;
- Élaboration de matériel pédagogique pour personnel éducatif comme *Internet dans les maisons relais* ou *Éducateurs et enseignants face aux médias et technologies*.

## 2. *Base 1 Makerspace* au Forum Geesseknäppchen

Depuis 2015, le *Base 1 Makerspace* au Forum Geesseknäppchen accueille des enfants, des jeunes et des groupes issus des maisons relais, des écoles fondamentales, des maisons de jeunes, des lycées et autres institutions. L'ensemble des offres du *Base 1* (ateliers pratiques, encadrement individuel, événements extraordinaires, etc.) sert à découvrir les possibilités de création médiatique et d'utiliser les médias de manière créative (p.ex. la programmation). En 2021, le *Makerspace* a pu compter 1 812 visiteurs.

En-dehors d'activités s'adressant directement aux enfants et jeunes, l'équipe a conçu des *Makerkoffer* permettant aux éducateurs, ainsi que toutes personnes intéressées de réaliser des ateliers créatifs en dehors du *Makerspace*. Ces *Makerkoffer* comprennent trois thèmes différents : programmation, électronique, « wearables ». Pour chaque thème, il existe différents niveaux de difficulté. Ces *Makerkoffer* sont mis à disposition des maisons relais et des formations spécifiques sont proposées.

## 3. Éducation aux médias dans le centre Marienthal

Au Centre Marienthal le SNJ propose des activités qui traitent de la réalité derrière les images audiovisuelles et des risques de manipulation. Les enfants ont ici la possibilité de créer leurs propres contenus, par exemple des films. L'utilisation de tablettes tactiles permet aux enfants d'acquérir des connaissances dans des domaines diversifiés comme la technique du « stop-motion » ou du « fond vert ». Ces activités s'adressent aux écoles ainsi qu'aux maisons relais.

Un projet récent est intitulé *Virwëtzuten froen no*. Pendant cette activité, les enfants jouent le rôle de reporters curieux, deviennent des ingénieurs de sons et s'occupent de la caméra. En équipe, les enfants proposent des questions captivantes et les posent aux adultes devant la caméra. Les reportages finis sont publiés et mis en ligne. Tout comme pour d'autres programmes, ce projet est conçu de manière à pouvoir être repris par les maisons relais en régie propre après avoir fait ses preuves.

## 4. Colloques

Le SNJ organise régulièrement des colloques et échanges pour le personnel éducatif autour des sciences numériques. Ainsi, en janvier 2020, le SNJ a organisé une conférence internationale intitulée *Youth work in the digital era*. 72 participants provenant de 19 pays européens qui sont actifs dans le secteur de la jeunesse ont participé à cet événement pour apprendre, explorer et échanger sur les différentes formes et bonnes pratiques du « travail numérique avec les jeunes ».

### **Ad 3)**

Comme mesures additionnelles en faveur des compétences numériques des jeunes, le nouveau plan d'action en faveur de la jeunesse 2022-2025, qui paraît en mai 2022, contient des activités autour de la question sur l'usage des médias sociaux par les jeunes et l'impact sur l'animation socio-éducative. Il est nécessaire d'analyser en profondeur l'usage des médias sociaux par les jeunes, les addictions éventuelles, l'impact psychologique sur les jeunes, les effets du cyberharcèlement et les effets sur la formation d'opinion par les jeunes. Ensemble avec les animateurs socio-éducatifs, des réflexions doivent être menées pour créer des outils pédagogiques, savoir comment aborder ces sujets avec les jeunes et comment les inclure dans la pratique professionnelle.

Luxembourg, le 5 avril 2022

Le Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH